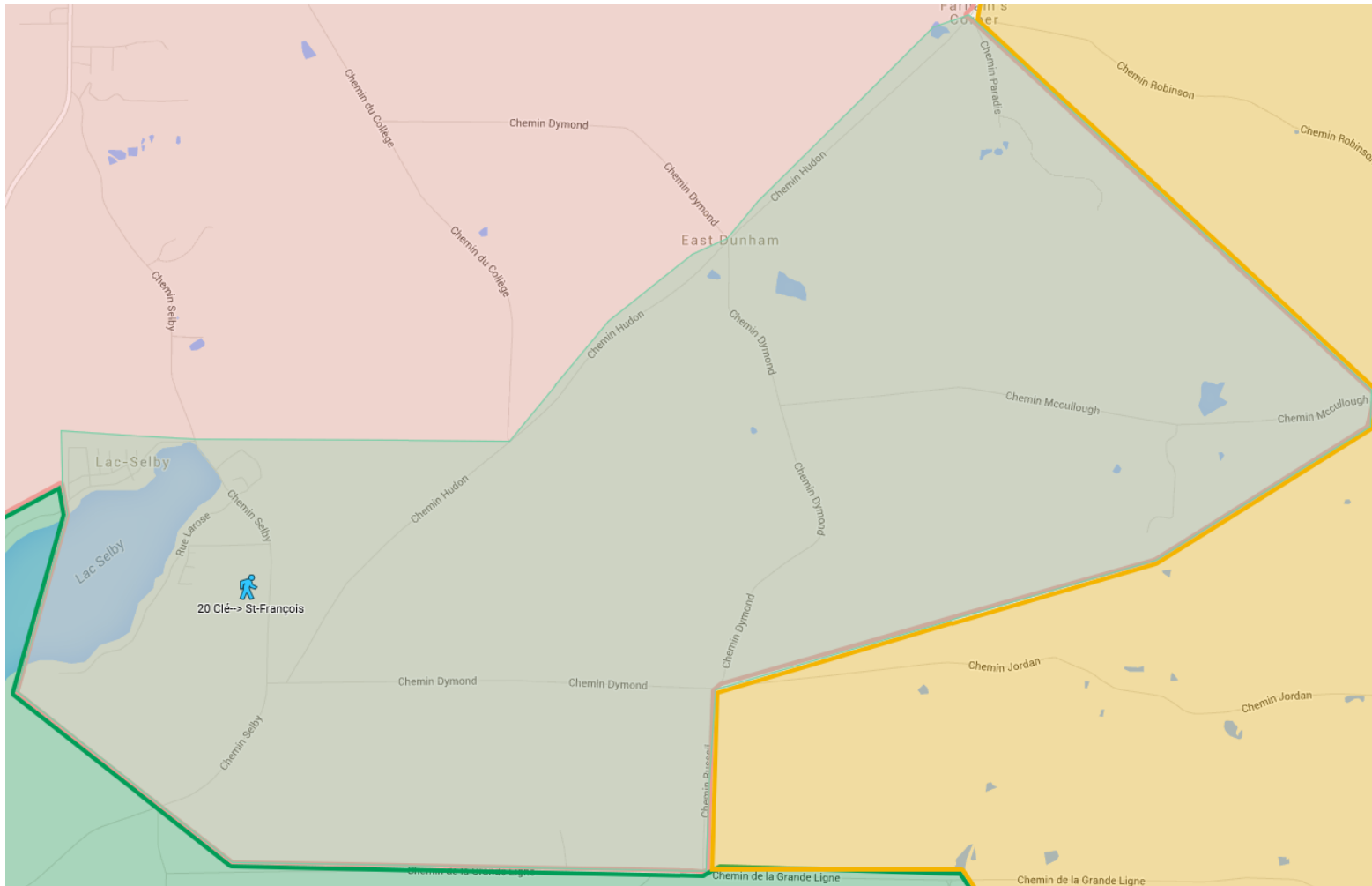




# Modification des secteurs scolaires 2015

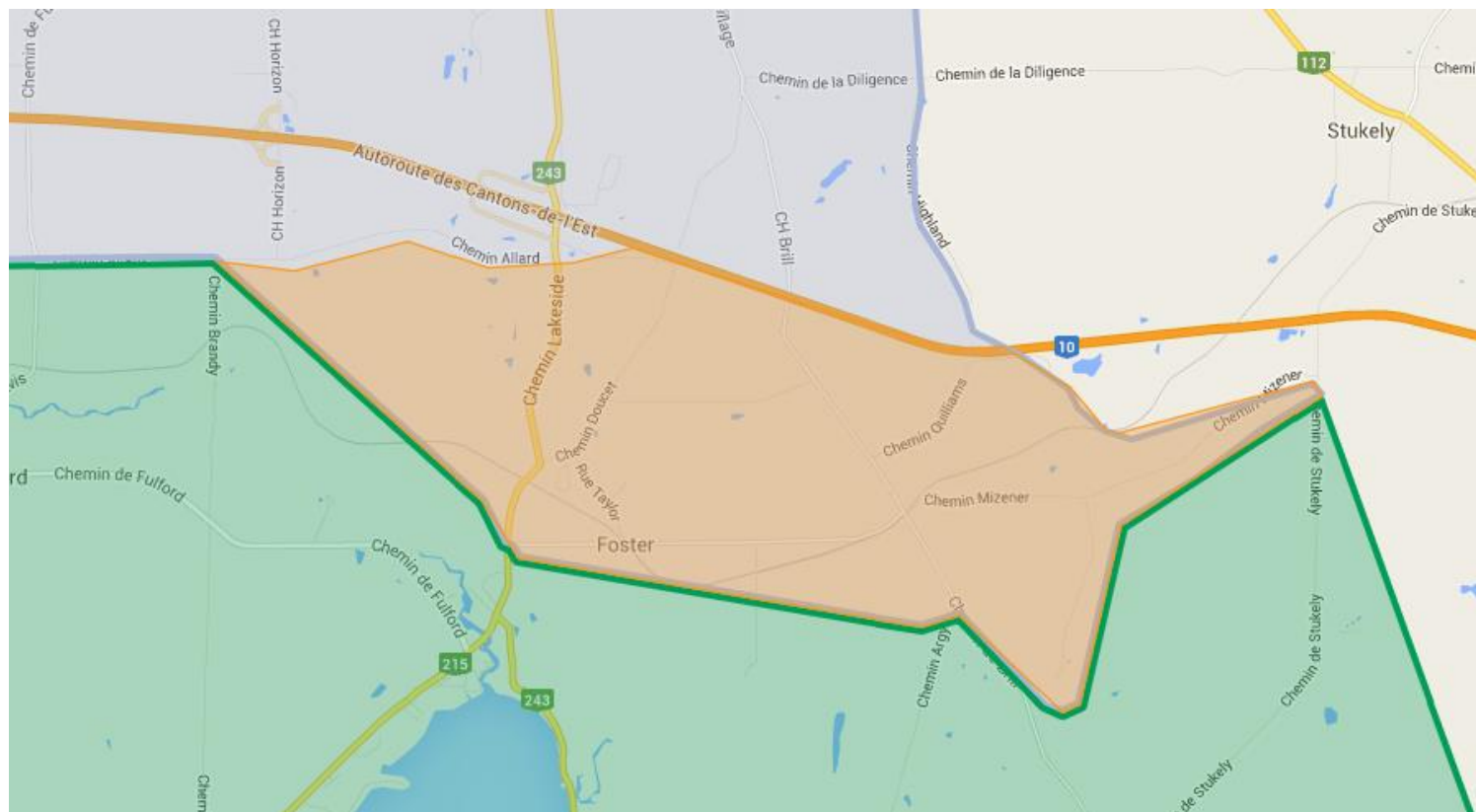
Secteur de l'école de la Clé-  
des-Champs



## Portion de secteur retranchée de Clé-des-Champs et ajoutée à St-François d'Assise

Le secteur est délimité à l'ouest par la portion du chemin Selby localisée entre le chemin d'Abbott's Corner et la rue Jetté ainsi que toutes les rues qui s'y rattachent. La frontière nord débute avec la portion de la rue Dymond située entre les chemins Selby et Hudon. Elle se poursuit avec le chemin Hudon jusqu'à l'intersection des chemins Hudon et Robison. À l'est, le secteur est encadré par une ligne imaginaire qui débute à l'intersection des chemins Hudon et Robison qui se prolonge pour rejoindre la frontière des municipalités de Dunham et de Sutton localisée sur le chemin McCullough. De ce point, on trace une ligne imaginaire qui rejoint l'intersection des chemins Jordan et Dymond en incluant au passage le chemin Strobl et on complète avec le chemin Russell. Au sud, le secteur est délimité par la portion du chemin de la Grande-Ligne située entre les chemins Russell et Abbott's Corner sans toutefois l'inclure.

Secteur de l'école de l'Orée-  
des-Cantons



### Portion de secteur retranchée de l'Orée-des-Cantons et ajoutée à St-Édouard

D'un point de départ situé à l'intersection des chemins Allard et de Brome, sans toutefois inclure ces derniers, le secteur est délimité au nord par l'autoroute des Cantons de l'Est (10). On doit également exclure le chemin Doucet situé dans la municipalité de Shefford. À l'est, le secteur est délimité par le chemin de Stukely sans toutefois l'inclure. Au sud, le secteur a pour frontière les chemins Misener, la Terrasse Maple, et le chemin Brill jusqu'à l'intersection du chemin Argyle. La frontière sud se poursuit avec le chemin de Foster jusqu'à l'intersection du chemin Lakeside. La frontière ouest du secteur part de l'intersection des chemins Lakeside et de Foster et suit une ligne imaginaire qui rejoint l'intersection des chemins Brandy et Allard.

Secteur de l'école St-Joseph  
(NDS)

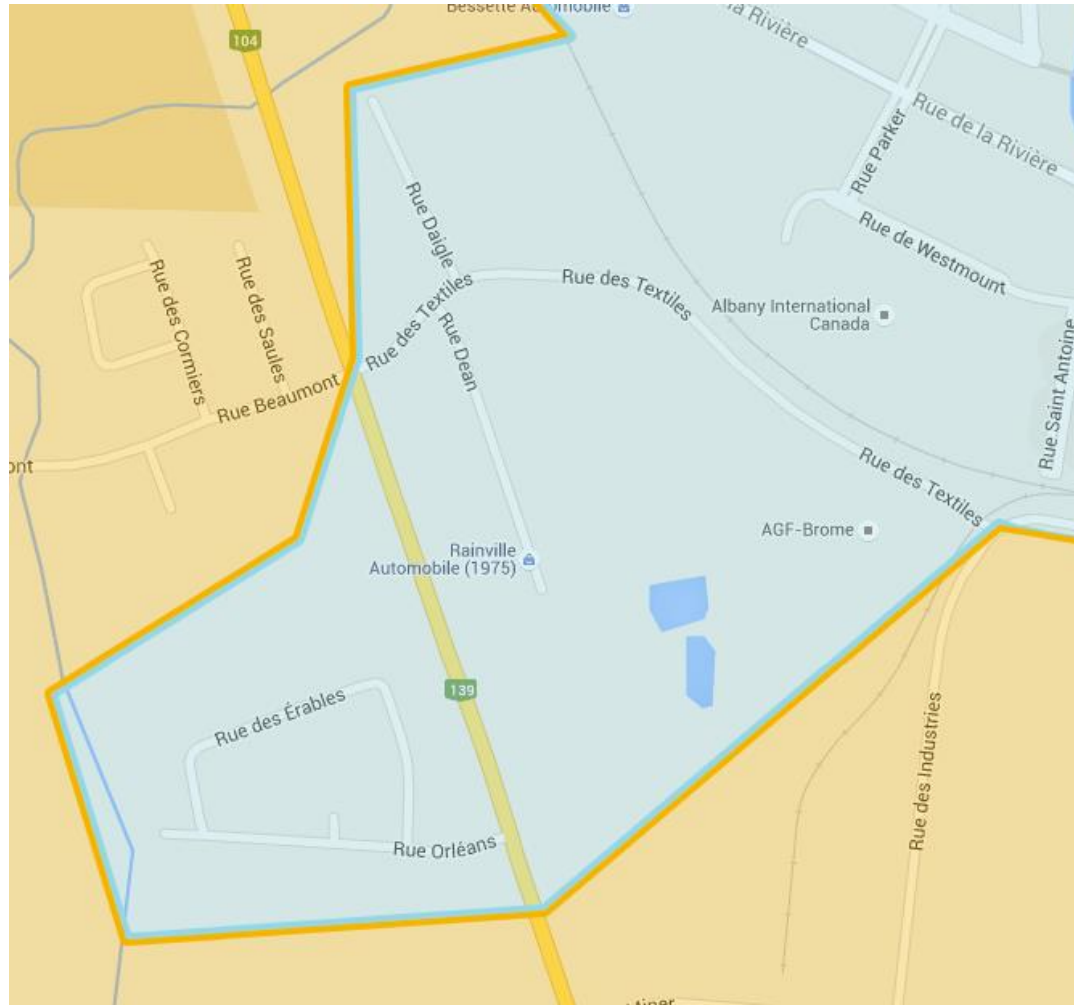


**Portion de secteur retranchée de St-Joseph (NDS)  
et ajoutée à Premier-Envol / Mgr-desranleau**

La portion du rang St-Henri située dans la municipalité de Stanbridge-Station.

Secteur de l'école St-Léon

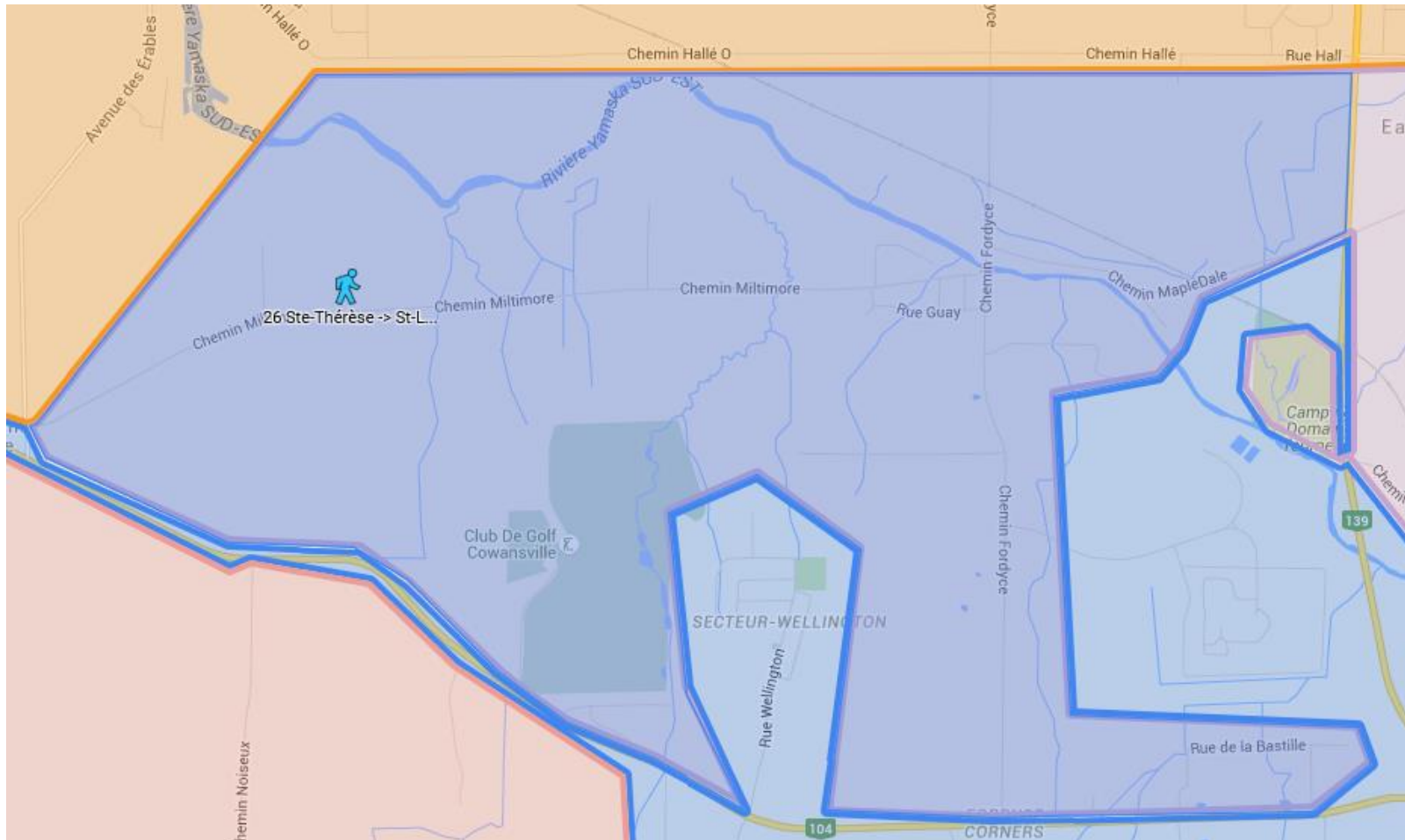




**Portion de secteur retranchée de St-Léon/Curé-A. Petit et ajoutée à Ste-Thérèse/Curé-A. Petit**

Le secteur de la rue Orléans, les rues des Textiles et Dean font partie intégrante du secteur de l'école Sainte-Thérèse.

Secteur de l'école Ste-  
Thérèse



**Portion de secteur retranchée de Ste-Thérèse/Curé-A. Petit et ajoutée à St-Léon/Curé-A. Petit (partie ouest)**

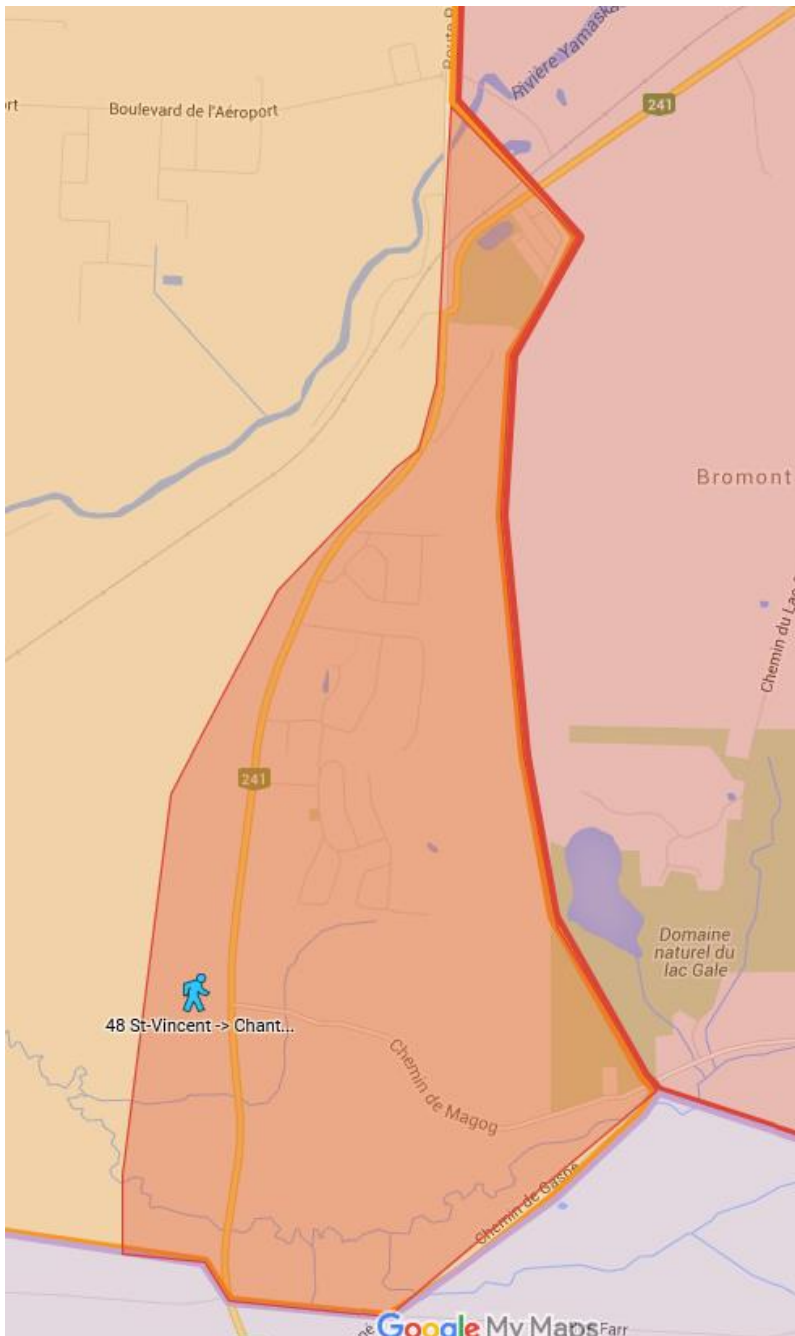
Au nord, la frontière débute à l'intersection des chemins Miltimore et des Érables et suit une ligne imaginaire qui rejoint l'intersection des chemins Hallé et Fordyce en incluant le chemin Gagné. À partir de ce point, la frontière nord longe le chemin Hall jusqu'à la route 139, sans toutefois les inclure. À l'ouest, le secteur est délimité par la route 139 et le boulevard Jean-Jacques-Bertrand en excluant le chemin Brosseau. Le sud du secteur a pour frontière la rue de la Rivière et la route 104 sans les inclure. La rue Wellington ainsi que les rues qui s'y rattachent sont exclues de ce secteur.



**Portion de secteur retranchée de Ste-Thérèse/Curé-A. Petit et ajoutée à St-Léon/Curé-A. Petit (secteur J.-A. Dérageon)**

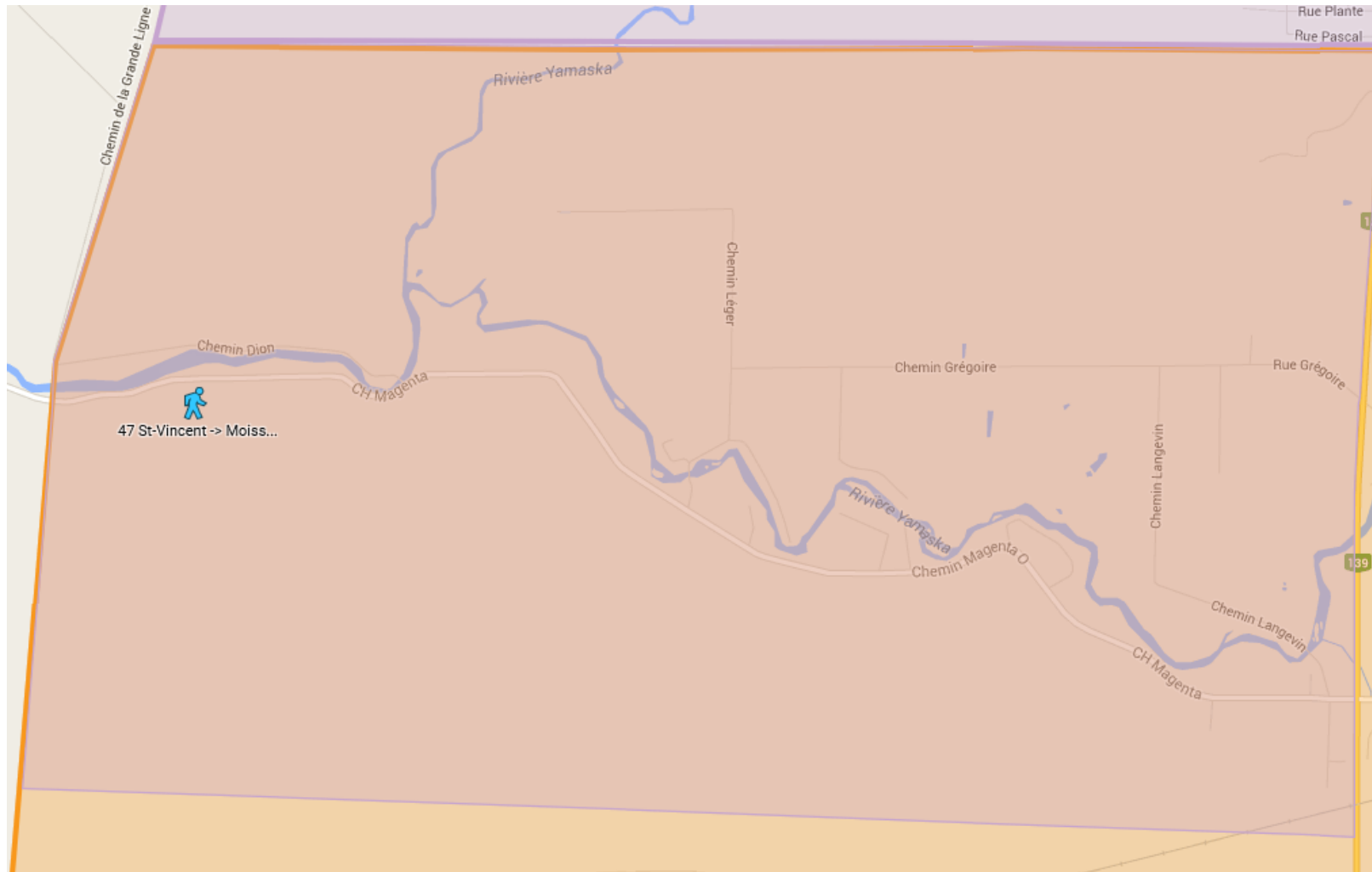
Les rues J. André-Dérageon et des Pivoines sont incluses dans le secteur de St-Léon. Toutes les rues situées à l'ouest de la rue Brock inclusivement et rattachées à J. André-Dérageon sont exclues du secteur. Cependant, toutes les portions de rue situées au nord de la rue J. André-Dérageon sont incluses dans le secteur. De plus, le développement des rues de l'Églantier, de l'Iris et du Nénuphar est inclus dans le secteur.

Secteur de l'école St-  
Vincent-Ferrier



### **Portion de secteur retranchée de St-Vincent-Ferrier et ajoutée à de la Chantignole**

Le secteur a pour frontière à l'est une ligne imaginaire dont le point de départ se situe à l'intersection du boulevard Pierre-Laporte et de la rue de Soulange et qui passe par la rue Shefford à la hauteur de l'adresse civique 1617 pour se poursuivre jusqu'à l'intersection des chemins de Magog et de Gaspé. À partir de ce point, la frontière sud débute, elle inclut le chemin de Gaspé et se prolonge jusqu'à l'intersection du chemin Farr. Une ligne imaginaire qui rejoint l'intersection du boulevard Pierre-Laporte et du chemin Choinière complète la frontière sud du secteur. Le boulevard Pierre-Laporte, les rues du Galet et de la Rivière délimitent l'ouest du secteur.



### Portion de secteur retranchée de St-Vincent-Ferrier et ajoutée à de la Moisson D'Or

Le secteur a pour frontière à l'ouest les limites de la municipalité de Brigham. Au nord, le secteur débute à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne et du rang Casimir pour se continuer jusqu'à la route 139 tout en englobant la section située au sud de la rue Pascal. Toutes les rues limitant cette section ne sont pas incluses dans le secteur. À l'est, le secteur a pour frontière la route 139 sans toutefois l'inclure. Le sud du secteur est délimité par la rue Cameron, le chemin Magenta et toutes les rues s'y rattachant.